 10 mars 2020, à PARIS
27 novembre 2020, à LYON

 1 jour (09h00-17h00)

Référence : LY10

Modalité d'intervention

 Inter 450 €

 Intra Devis sur demande

Blended learning 

VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Santé



VOUS ÊTES

Membre de la direction des établissements de santé, membre de la direction gestion des plaintes et relation avec les usagers, personnel en charge de la qualité et gestion des risques, professionnels de santé, médecin, IDE, médiateur(trice) médical, membre de la CDU.



PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ **Appréhender** le risque de responsabilité juridique en établissement de santé (responsabilité civile et pénale) à partir de cas concrets,
- ✓ **Comprendre** la gestion d'une réclamation pour en maîtriser les enjeux.




LES PLUS

- ✓ **Le + digital : module e-learning inclus « Principes généraux de la responsabilité civile en établissement »**
- ✓ Des mises en situation pratique pour envisager les situations à risques
- ✓ La confrontation de vos pratiques aux exigences réglementaires



CONTACTEZ-NOUS

 +33 (0)4.72.75.58.03

 information.neeria@relyens.eu

 www.neeria.com



PROGRAMME

Partons d'un cas réel (le cas évoqué servira de fil rouge tout au long de la journée)

1 - L'annonce du dommage associé aux soins

- Présentation du dispositif
- En pratique
- Retour au cas initial : vous recevez le médecin chargé de l'annonce aux parents afin de le préparer...

2 - L'évolution vers une plainte sans demande indemnitaire

- Gestion informelle au niveau du service
- Médiation en CDU
- Retour au cas initial : comment orientez-vous le traitement de la plainte exprimée par les parents ?

3 - L'évolution vers une demande de sanction (responsabilité pénale)

- Qui est responsable de quoi ?
- Comment se déroule l'instance pénale ?
- Quel est le rôle de l'assureur ?
- Retour au cas initial : l'IDE et le MAR sont convoqués par la police et souhaitent être conseillés sur la conduite à tenir...

4 - L'évolution vers une demande indemnitaire (responsabilité civile)

- Qui est responsable et de quoi ?
- Quelles voies de recours pour la victime ?
- Quel est le rôle de l'assureur RC ?
- Retour au cas initial : vous gérez le dossier en relation avec l'assureur...

5 - Questions - débat